

**Séance ordinaire du 14 mai 2024**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°14052024D02**

**Objet : action sociale – convention de partenariat entre le Département de la Savoie et la commune de Porte-de-Savoie au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie**

Date de la convocation et de l'affichage : 7 mai 2024  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 22  
 Nombre de pouvoirs : 5  
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 27  
 Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Le 14 mai 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT		X		Christine CARREL
Evelyne FOURNIER		X		Patrick CHAPUIS
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA			X	
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL			X	
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI		X		Jean-Jacques BAZIN
Sarah HENICKE	X			

Accusé de réception en préfecture  
 073-200083681-20240514-14052024D02-DE  
 Date de réception préfecture : 17/05/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Myène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Sarah HENICKE

**Rapporteur** : Martine BANNAY-CODET, Adjointe au Maire en charge des Associations, du Lien social et de la Culture

Madame l'adjointe au Maire en charge des Associations, du Lien social et de la Culture indique au conseil que la commune a répondu à un appel à projets émanant de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Savoie. Cette Conférence est présidée par le Conseil départemental de la Savoie et a pour objectif de réunir l'ensemble des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (l'ARS, la CPAM, la CARSAT, l'Agirc-Arrco, l'ANAH, la Mutualité française, la MSA et les collectivités territoriales volontaires) en vue de la mise en cohérence des actions de prévention sur le territoire.

La commune a répondu à l'appel à projets selon deux axes :

- Garantir le capital autonomie et améliorer la prévention santé globale et le bien vieillir des seniors
- Lutter contre l'isolement et favoriser le lien social des seniors

L'action proposée par la commune consiste à proposer des « ateliers du corps » qui ont pour objectif de maintenir une aisance corporelle en travaillant sur la respiration, l'équilibre, la mobilisation des articulations et le partage visuel. Ces ateliers sont animés par un prestataire extérieur (compagnie Choryphée). L'accès est gratuit, sans inscription préalable et réservé aux personnes de 60 ans et plus.

Le dossier de la commune a été retenu et une subvention de 5 000 euros a été attribuée par la Conférence des financeurs pour un coût total de 7 200 euros (18 ateliers).

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département de la Savoie au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

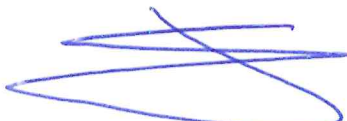
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Département de la Savoie au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 14 mai 2024


Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 17.05.2024

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 17.05.2024

Le Maire,  
Franck VILLAND



La secrétaire de séance,  
Sarah HENICKE



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20240514-14052024D02-DE  
Date de réception préfecture : 17/05/2024

Délibération du conseil municipal du 14 mai 2024 n°14052024D02